

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4709**

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Limoges, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Université de la Nouvelle-Calédonie, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université d'Artois, Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Strasbourg II - Marc Bloch, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Bourgogne - Dijon, Université d'Orléans Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Lyon I, Recteur de l'académie, Président de l'université de Strasbourg II, Président de l'université d'Evry, Président de l'université d'Artois, Président de l'université de la Nouvelle Calédonie, Président de l'université du Littoral, Président de l'université d'Orléans, Président de l'université de Paris XII, Président de l'université de Toulouse III, Président de l'université de Bourgogne, Président de l'université de Limoges, Président de l'Université, Président de l'université de Valenciennes, Président de l'université d'Artois, Président de l'université d'Orléans, Président de l'université d'Evry, Président de l'université de Strasbourg II, Président de l'université de Bourgogne, Président de l'université de Toulouse III, Recteur de l'académie, Président de l'université de Paris XII, Président de l'université de Lyon I, Président de l'université de la Nouvelle Calédonie, Président de l'université du Littoral

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités visées :

Ce professionnel exerce des fonctions d'animation dans le champ des activités sportives ainsi que des fonctions de gestion des structures organisant ces pratiques.

Il est opérateur de gestion et d'administration d'une structure.

Ce professionnel intervient autour de deux grands types d'activités:

- Gestion de structure
- Encadrement et animation des activités physiques et sportives

Capacités attestées :

1-II participe à la gestion administrative et financière d'une structure :

- il possède les connaissances juridiques et réglementaires en droit du travail et dans le domaine de la sécurité des installations sportives
- il connaît les principes de base de la comptabilité simple des associations et assure le suivi des coûts financiers des projets.

2- Il développe et conduit les projets d'animation de la structure :

- il connaît les caractéristiques du milieu de l'intervention
- il est capable d'apprécier les risques objectifs liés aux différentes pratiques sportives
- il sait fixer les conditions d'exécution du planning.

3- Il promeut les activités physiques et sportives au travers de diverses manifestations ou événements :

- il est capable de mobiliser les moyens logistiques de son action
- il utilise les outils de marketing et de communication (TICE) de la structure.
- il interagit avec les partenaires de la structure.

4- Il anime des séances d'activités physiques, sportives ou artistiques inscrites au sein d'un projet :

- il s'exprime en public pour présenter l'animation
- il conduit en autonomie des groupes
- il assure la sécurité des pratiquants et des tiers
- il est capable d'évaluer son intervention et en rendre compte
- il sait mobiliser les connaissances scientifiques et techniques de base nécessaire à son action.

5- Il initie des publics variés dans l'environnement d'exercice de la structure concernée

6- Il enseigne des activités physiques, sportives et artistiques dans le but d'améliorer les compétences des différents publics

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Ce professionnel exerce son activité en autonomie en tant que technicien (éducateur, animateur, formateur) dans toute structure (secteur privé marchand ou non marchand) ayant vocation à l'animation et à la pratique d'activité physique, sportive ou culturelle ; sous l'autorité du responsable de la structure.

A ce titre, il prend en charge les publics dans au moins deux domaines parmi :

- les activités physiques de pleine nature (hors environnements spécifiques)
- les activités duelles (raquette et combat)
- les sports collectifs
- les activités gymniques et d'expression
- les activités athlétiques et nautiques (hors environnements spécifiques).

Ce professionnel peut prétendre aux emplois de :

- Educateur
- Animateur
- Formateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

K1206 : Intervention socioculturelle

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les principales composantes de la certification s'organisent autour de la:

- maîtrise théorique et pratique d'au moins deux spécialités parmi :
- les activités physiques de pleine nature (hors environnements spécifiques)
- les activités duelles (raquette et combat)
- les sports collectifs
- les activités gymniques et d'expression
- les activités athlétiques et nautiques.
- connaissance pédagogique et technique des différentes pratiques
- connaissance juridique sur les institutions, la sécurité et les principes de responsabilité
- connaissance scientifique dans les domaines des sciences de la vie, sciences humaines et sociales et sciences de gestion
- connaissance méthodologique dans le domaine des TICE et d'au moins une langue vivante,
- accomplissement d'un stage de professionnalisation de 400 heures minimum au sein d'une structure ayant pour objet l'animation, l'accueil et l'initiation de tous publics.

Validité des composants acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Université de Limoges : arrêté du 15 juillet 2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n° 98 du 26 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :